Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1211

commission principale :	finances et institutions
commune (s) :	Lyon 7°
objet :	**Déconstruction de l'ancien hôpital Saint Joseph - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande d'individualisation d'autorisation de programme concernant la déconstruction de l'hôpital Saint Joseph.

Dans le cadre de la convention de site enseignement supérieur et recherche du contrat de plan Etat-Région, la Communauté urbaine s'est engagée à contribuer à l'opération centre de vie des quais. Cette contribution s'est concrétisée par l'acquisition de la caserne Bissuel à hauteur de 2 746 826 € et par l'échange avec soulte avec l'hôpital Saint Joseph à hauteur de 1 409 041 €. Cette dépense a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme sur l'autorisation de programme globale contrat de plan d'un montant de 4 155 870 € sur l'opération 0424 caserne Bissuel.

L'entrée en jouissance du bien par la Communauté urbaine est intervenue le 1er février 2003.

A partir de cette date, plusieurs opérations sont à mener en 2003 et 2004 dont le coût est estimé à 1 100 000 € : audits des constructions, diagnostics amiante et plombs, protection du site, gardiennage et travaux de déconstruction des bâtiments.

Libellé	Montants 2003	Montants 2004	Total
audit des constructions	80 000		80 000
diagnostic amiante plomb			
mission CSPS	30 000		30 000
gardiennage	45 000		45 000
protection du site	40 000		40 000
travaux annexes	25 000		25 000
déconstruction		880 000	880 000
total	**220 000**	**880 000**	**1 100 000**

Au vu des montants concernés, les dépenses seront réalisées en investissement en intégrant l'intégralité des frais dans l'opération.

Aussi compte tenu du calendrier, le montant à individualiser sera-t-il de 1 100 000 € répartis en crédit de paiement de 220 000 € pour 2003 et de 880 000 € pour 2004.

Lors de sa séance en date du 18 mars 2002, le conseil de Communauté a individualisé l'autorisation de programme n° 0424 pour l'acquisition de la caserne Bissuel et l'échange avec l'hôpital Saint Joseph pour un montant total de 4 116 126,40 €. Cette enveloppe a été majorée pour intégrer les frais d'actes notariés et les frais annexes d'enregistrement pour un montant total individualisé de 4 155 870 € pour l'opération.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu un avis favorable du pôle finances et moyens le 24 mars 2003 et du bureau restreint le 12 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 mars 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de déconstruction de l'ancien hôpital Saint Joseph.

2° - L'opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale contrat de plan Etat-Région pour un montant global de dépenses de 1 100 000 € selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 220 000 € pour 2003,
- 880 000 € pour 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,